

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Séance du 28 décembre 2015

L'An deux mille quinze,  
le 28 décembre à vingt heures trente minutes,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 décembre 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Armand FABRE, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Isabelle THIOULOUSE

Absents excusés: Sabine BOUQUET, Christian PLANQUE

Les points suivants ont été évoqués:

**Acquisitions foncières au bourg :**

Le Maire fait un rappel au Conseil Municipal sur la situation des acquisitions foncières au bourg dans le cadre du projet de golf compact.

Les terrains achetés ont été cédés par les propriétaires sur la base du volontariat.

**Demande d'une subvention à l'État pour les travaux d'aménagement du bourg dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :**

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention de 76 453,32 € à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 pour la dernière tranche des travaux d'aménagement du bourg.

**Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget:**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses d'investissement nécessaires au début d'année 2016, avant le vote du budget, dans la limite de 25% du budget de l'an passé.

**Autorisation d'encaisser la commission des cartes de pêche :**

Le Conseil Municipal autorise la commune à encaisser le montant de la commission des cartes de pêche vendues au complexe touristique, versé par l'AAPPMA de Saugues (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques).

**Location ponctuelle d'un appartement communal :**

Le Conseil Municipal autorise la location ponctuelle de l'appartement situé à l'ancienne école, en guise de salle communale, pour un montant de 50 €/jour.

**Renouvellement de la convention avec la Société Protectrices des Animaux:**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention passée avec la Société Protectrices des Animaux (SPA) permettant le placement en fourrière. La participation forfaitaire annuelle est de 0,65 €/habitant.

**Tarification dégressive des chalets:**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une tarification dégressive pour la location des chalets : 10% de réduction sur la semaine la moins chère lors de la location consécutive de deux semaines et 20% de réduction sur la semaine la moins chère lors de la location consécutive de trois semaines, cumulable avec la remise sur la deuxième semaine.

**Attribution des biens de section de Chambonnet :**

Conformément à la délibération du 13 novembre 2008 concernant l'attribution des biens de section à vocation agricole en application de l'article L2411-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite au départ à la retraite de Monsieur Yves Ccaud, le Conseil Municipal décide d'attribuer les parcelles D140, D141, D142, D180 et D181 à Monsieur Jean-Paul Robert.

**Décision modificative du budget communal:**

A la demande du percepteur, le Conseil Municipal valide la modification budgétaire qui consiste à changer l'affectation de certaines lignes budgétaires du budget de la commune sans modifier le montant global des dépenses et des recettes.